



Conduite sans avoir passé le permis

Par **ninivoulxy**, le **14/12/2013 à 05:26**

Bonjour, Mon mari n'a jamais passé son permis car nous n'avons pas les 1.500 € pour le payer. Nous vivons à la campagne et il n'y a aucun transport donc il lui arrive parfois de prendre la voiture quand je ne peux pas l'accompagner. La semaine dernière, il s'est fait prendre pour excès de vitesse, 121 km/h au lieu de 90 km/h. Partout, je vois 1 an de prison, amende de 15.000 € et interdiction de passer son permis. A-t'il une chance qu'un avocat arrive à baisser l'amende, éviter la prison et, surtout, le laisser passer son permis ? Les gendarmes nous ont conseillé de l'inscrire quand même à l'auto-école, ça pourrait jouer en sa faveur. En vous remerciant pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2013 à 07:23**

Bonjour, Avant toutes choses, lisez ce post-it : http://www.experatoo.com/droit-routier/conduire-sans-permis-risque_23521_1.htm Les sanctions indiquées sont les maxima possible en sachant qu'aucun juge ne prononce ces maxima. Maintenant, oubliez, comme arguments, on vit à la campagne, il n'y a pas de transports en commun chez nous, car le juge vous répliquera que le scooter ou le cyclomoteur, la voiturette sans permis existent et rien ne vous empêche d'en avoir un pour votre mari. De même, le juge sera fort étonné que votre mari ne se soit jamais inscrit en auto-école et qu'il lui a fallu ce contrôle routier pour qu'il se décide, enfin, à prendre ses premiers cours pour qu'il se mette en conformité avec la réglementation. Que ce serait-il passé si il avait eu un accident dont il aurait été reconnu responsable à 100 % et que cet accident ait fait des blessés ou des morts ? vous vous trouveriez alors endettés à vie parce que, même si la voiture est assurée, l'assurance n'interviendra pas puisque le conducteur n'était pas en possession d'un permis valable pour conduire votre voiture. C'est aussi simple que ça.

Par **Lag0**, le **14/12/2013** à **09:19**

Bonjour,
Comme Tisuisse vous le fait remarquer, ne pas passer le permis parce que ça coute cher peut vous couter, au bout du compte, beaucoup, mais alors vraiment beaucoup plus cher...
N'utilisez pas cet argument pour votre défense, le juge n'apprécierait pas !

Par **ninivoulxy**, le **14/12/2013** à **23:32**

ok merci de vos reponses